

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 27 juin, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 21 juin 2022, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 29

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe
ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,
Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,
Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie
RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame
Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Madame Rosa
SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur
Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin
ONGHENA, Madame Marilyn LANTRAIN, Monsieur Pascal MAINGE,
Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers
municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine Gallego

2022DELIB0062 - DEMANDE D'AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX AINSI QUE CELUI DU COMITÉ TECHNIQUE DANS LE CADRE D'UN PROJET DE DÉLÉGATION DE
SERVICE PUBLIC D'UNE MICRO-CRÈCHE AUX TERRASSES

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L 3000-1 et suivants,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance/Enfance/Jeunesse du 21 juin 2022,

Considérant la volonté de la municipalité de permettre la création d'une micro-crèche au sein de l'ensemble immobilier récemment édifié au 230, boulevard Pasteur à Bry-sur-Marne,

Considérant la nécessité préalable de réaliser d'importants travaux d'aménagement représentant un investissement conséquent,

Considérant le projet de confier les travaux d'aménagement puis l'exploitation de la micro-crèche à un prestataire par voie de délégation de service public,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

ARTICLE 1 : DÉCIDE de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux chargée d'émettre un avis sur le projet de délégation de service public relative à la réalisation de travaux d'aménagement et d'exploitation de la micro-crèche située au sein de l'ensemble immobilier sis, 230, boulevard Pasteur à Bry-sur-Marne.

ARTICLE 2 : Le Comité Technique sera également saisi afin de se prononcer sur le projet de délégation envisagé.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 29 juin 2022

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

